

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2018 VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL NUMÉRO 02-2004, AFIN DE PRÉCISER CERTAINS CRITÈRES, DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE #22 ET #25 ET DE PRÉCISER LES TRAVAUX ASSUJETTIS AUDIT RÈGLEMENT.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées :

QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 5 février 2018, a adopté le projet de Règlement numéro 05-2018 visant la modification du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 02-2004, afin de préciser certains critères, de modifier les limites de la zone #22 et #25 et de préciser les travaux assujettis audit règlement.

QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal, le 5 mars 2018 à 19 h 30, à la salle municipale, au 1110 chemin Principal, à Saint-Joseph-du-Lac;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du directeur général, au bureau municipal, au 1110 chemin Principal, pendant les heures d'ouverture de bureau en vigueur.

DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, ce 14 février 2018.

Stéphane Giguère Directeur général